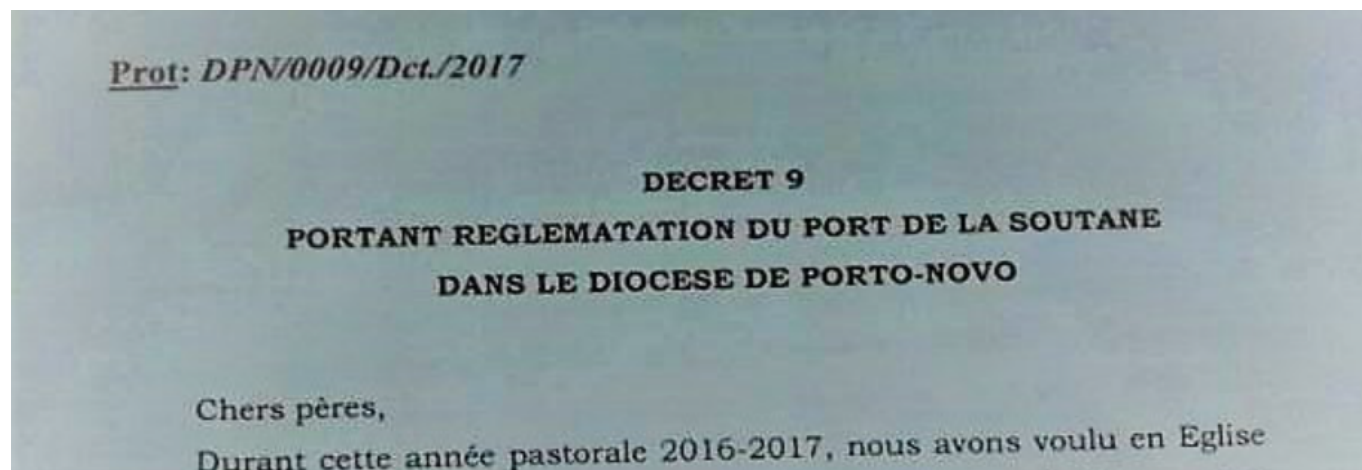


## Décret portant réglementation du port de la soutane dans le diocèse

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Eglise universelle](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 19 mai 2017



Ce n'est pas dans un diocèse français... Monseigneur **Aristide Gonsallo**, évêque du diocèse de Porto-Novo au Bénin, âge de cinquante ans, [a publié un décret](#) portant réglementation du port de la soutane dans le diocèse de Porto-Novo :

Chers Pères

Durant cette année pastorale 2016-2017, nous avons voulu en Eglise famille du diocèse de Porto-Novo réveiller les divers dons que le Seigneur fait pour chacun de ses filles et fils. Entre autres dons de Dieu, nous pouvons contempler et admirer celui de la foi des fidèles de ce diocèse.

Comme précieux don de Dieu aux hommes, la foi est un moyen de mieux connaître Dieu et l'aimer. Certes le degré de maturité et de solidité de la foi d'une Eglise se mesure d'abord à partir de sa capacité de communiquer la foi professée, la foi célébrée et la foi vécue mais aussi elle s'exprime et se manifeste par la qualité de ses œuvres de charité comme le traduit si bien l'Apôtre Jacques : « Tu prétends avoir la foi, moi, je la mets en pratique ; prouve-moi ta foi sans les œuvres et moi, je tirerai de mes œuvres la

preuve de ma foi ». (Jc 2, 18)

La foi agit par la charité et la charité exprime et soutient la foi. La réalisation de l'œuvre de l'Évangélisation du diocèse de Porto-Novo commencée par les pionniers d'hier et poursuivie par le dévouement des pasteurs et agents pastoraux d'aujourd'hui doit être soutenue non seulement par la foi mais aussi par la charité de chacun de des filles et fils.

En vertu de ces considérations,

En conformité aux dispositions des canons 284, 669 du Code de Droit Canonique en vigueur,

Je décrète :

1 – L'habit ecclésiastique normal de tout clerc (diocésain, religieux, membre d'une société de vie Apostolique clérical) dans le diocèse de Porto-Novo est uniquement la soutane ;

2 – Le Port de la soutane est obligatoire

•

Pour la célébration ou l'administration de tout sacrement et surtout celui de l'Eucharistie ;

•

Pour la célébration de toute paraliturgie ;

•

Durant tout rassemblement de clercs et toute assemblée avec participation de clercs tant au niveau diocésain, décanal ou paroissial comme par exemple les concélébrations de la messe, le presbyterium, les réunions de doyenné ;

•

Aux endroits où les fidèles sollicitent le clerc pour l'exercice de ministère sacerdotal ;

•

En venant à l'évêché, quel que soit le moment et le motif ;

•

En tout lieu où l'identité du prêtre peut être mise en doute

En souhaitant que le port de la soutane mette en évidence au sein de la communauté chrétienne le témoignage public que tout prêtre doit donner de sa propre identité et de son appartenance spéciale à Dieu, je vous assure de ma communion priante en Jésus par Marie.

Porto-Novo, le 09 Mai 2017

† Aristide GONSALLO

Evêque de Porto-Novo

**DIOCESE DE PORTO-NOVO**

C. C. P. Diocèse de Porto-Novo - 38-49 Cotonou - B.O.A. - 0151 300 4575 Agence Porto-Novo

EVECHE de Porto-Novo



Mgr Aristide GONSALLO

Prot: DPN/0009/Dct./2017

**DECRET 9**

**PORTANT REGLEMENTATION DU PORT DE LA SOUTANE  
DANS LE DIOCESE DE PORTO-NOVO**

Chers pères,

Durant cette année pastorale 2016-2017, nous avons voulu en Eglise famille du diocèse de Porto-Novo réveiller les divers dons que le Seigneur fait pour chacun de ses filles et fils. Entre autres dons de Dieu, nous pouvons contempler et admirer celui de la foi des fidèles de ce diocèse.

Comme précieux don de Dieu aux hommes, la foi est un moyen de mieux connaître Dieu et l'aimer. Certes le degré de maturité et de solidité de la foi d'une Eglise se mesure d'abord à partir de sa capacité de communiquer la foi professée, la foi célébrée et la foi vécue mais aussi elle s'exprime et se manifeste par la qualité de ses œuvres de charité comme le traduit si bien l'Apôtre Jacques : *«Tu prétends avoir la foi, moi, je la mets en pratique ; prouve-moi ta foi sans les œuvres et moi, je tirerai de mes œuvres la preuve de ma foi»*. (Jc 2, 18)

La foi agit par la charité et la charité exprime et soutient la foi. La réalisation de l'œuvre de l'Évangélisation du diocèse de Porto-Novo commencée par les pionniers d'hier et poursuivie par le dévouement des pasteurs et agents pastoraux d'aujourd'hui doit être soutenue non seulement par la foi mais aussi par la charité de chacun ses filles et fils.

Evêché de Porto-Novo - 01 B.P. 380 Porto-Novo (BENIN) Tél. (229) 20 21 32 01  
- Fax. (229) 20 21 52 21 - Email: [diocesedeportonovo@gmail.com](mailto:diocesedeportonovo@gmail.com)

En vertu ces considérations,

En conformité aux dispositions des canons 284, 669 du Code de Droit Canonique en vigueur,

Je décrète :

1- L'habit ecclésiastique normal de tout clerc (diocésain, religieux, membre d'une société de vie Apostolique cléricale) dans le diocèse de Porto-Novo est uniquement la soutane ;

2- Le port de la soutane est obligatoire

- Pour la célébration ou l'administration de tout sacrement et surtout celui de l'Eucharistie

- Pour la célébration de toute paraliturgie ;

- Durant tout rassemblement de clercs et toute assemblée avec participation de clercs tant au niveau diocésain, décanal ou paroissial comme par exemple les concélébrations de la messe, le presbyterium, les réunions de doyenné

- Aux endroits où les fidèles sollicitent le clerc pour l'exercice de ministère sacerdotal ;

- En venant à l'évêché, quel que soit le moment ou le motif ;

- En tout lieu où l'identité du prêtre peut être mise en doute.

En souhaitant que le port de la soutane mette en évidence au sein de la communauté chrétienne le témoignage public que tout prêtre doit donner de sa propre identité et de son appartenance spéciale à Dieu, je vous assure de ma communion priante en Jésus par Marie.

Porto-Novo, le 09 Mai 2017

  
† Aristide GONSALLO  
Evêque de Porto-Novo

